



Le 8 mars et toute l'année, luttons contre les inégalités envers les femmes.

A la CEBPL, les augmentations des femmes sont inférieures en moyenne de 414 eur à celles des hommes:

LUTTONS POUR UNE JUSTE RÉPARTITION DES RICHESSES!
LE 8 MARS, MOBILISONS NOUS POUR LES FEMMES!

Augmentations individuelles des CDI en 2021 en CEBPL

Augmentations attribuées à l'occasion d'une mobilité fonctionnelle :

	Nombre	Pourcentage	Montant moyen	Montant total
Femmes	214	51,69%	2 400 €	513 688 €
Hommes	200	48,31%	2 570 €	513 921 €
Total	414	100,00%	2 482 €	1 027 609 €

Augmentations individuelles et égalités professionnelles :

	Nombre	Pourcentage	Montant moyen	Montant total
Femmes	295	56,15%	1 356 €	399 009 €
Hommes	230	43,85%	1 574 €	361 651 €
Total	525	100,00%	1 451 €	761 650 €

Autres augmentations individuelles :

(maternité, article 8, ...)

	Nombre	Pourcentage	Montant moyen	Montant total
Femmes	136	79,0%	965 €	131 734 €
Hommes	36	20,9%	2 004 €	72 288 €
Total	172	100,0%	1 182 €	203 362 €

Total :

	Nombre	Pourcentage	Montant moyen	Montant total
Femmes	645	58,06%	1 620 €	1 044 831 €
Hommes	466	41,94%	2 034 €	948 001 €
Total	1 111	100,00%	1 794 €	1 992 832 €